



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

Délibération n°3.1 / 13032024

Nombre de conseillers :

En fonction : 33

Présents : 28

Exprimés : 31

Date de la convocation : le 7 mars 2024
Acte exécutoire à compter du : le 14 mars 2024
Date de publication : le 19 mars 2024

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 28

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, SZYMANSKI Arnaud, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, HOLTZ Emmanuel, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, TORKI Kamel, TRITZ Pierre, DIEUDONNE Xavier, SCHULTZ Daniel, WALTER Régis, MULLER Delphine, MEDDAHI Fatima, COGLIANDRO FRACCARO Virginie.

Etaient absents avec procuration : 03

MMES et MM : TISSERAND Gérard (Procuration à Mme DERRIEN Rose), HELART Patrick (Procuration à Mme KURTZ Mathilde), BURGARD Elisabeth (Procuration à M. DIEUDONNE Xavier).

Etaient absents sans procuration : /

MMES et MM : /

Etaient absents non excusés sans procuration : 02

MMES et MM : IALLONARDO Géraldine, PARELLO Salvatore.

Secrétaire de séance :

Mme Juliette HAAS (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales).

3.1 **FINANCES ET BUDGET**

Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur : MUNIER Eric

Préalablement au vote du budget primitif, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de l'ensemble des collectivités territoriales, réglementé par la loi « NOTRe » qui accentue l'information des assemblées délibérantes pour les collectivités de plus de 10 000 habitants car il comporte une présentation de la collectivité et de l'évolution des dépenses et des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...

Le ROB doit obligatoirement être organisé en s'appuyant sur un rapport élaboré par le Maire, prenant en compte les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Le ROB présenté est transmis au Préfet et fait l'objet d'une publication. Il est à noter que comme d'accoutumée, le débat est consigné dans une délibération spécifique.

Le document complet est annexé au présent rapport.

Interventions de : MM Léonard, Dieudonné et Munier

Après une suspension de séance de 5 mn, de 19h40 à 19h45 ;
il est à noter que MM Dieudonné, Schultz, Walter et Mmes Muller et Meddahi sont sortis lors de la suspension de séance, et n'ont pas participé à la clôture de la délibération, car ils n'ont pas réintégré la séance à sa reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du rapport d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif 2024.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission,
Pour extrait conforme, Amnéville, le 14 mars 2024

Le maire,
Eric MUNIER



La secrétaire de séance,
Juliette HAAS

